

NOUVEL IMMEUBLE : LES ÉTAPES ESSENTIELLES POUR DEVENIR ÉLIGIBLE À LA FIBRE

Exemple d'un délai de construction de 12 mois

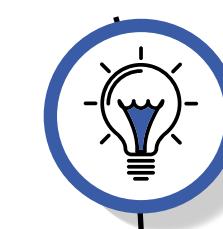
JE SUIS PROMOTEUR / AMÉNAGEUR,
JE TRANSMETS MON PROJET À
VENDÉE NUMÉRIQUE



SEMAINE 1

ACCEPTATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Consultations et demandes de devis auprès des entreprises pouvant réaliser l'étude et les travaux de précablage fibre optique.



SEMAINE 37

TRANSMISSION DU DOSSIER DE FIN DE TRAVAUX DE PRÉCABLAGE FIBRE OPTIQUE À VENDÉE NUMÉRIQUE

Ce dossier devra respecter le cahier des charges transmis en Annexe de la Convention préalablement signé entre Vendée Numérique et le Maître d'Ouvrage. La transmission de ce dossier de fin de travaux permet le lancement des travaux de raccordement sur le réseau de Vendée Numérique. Vendée Numérique a 3 mois pour réaliser les travaux.



SEMAINE 4

ENVOI DE LA CONVENTION SIGNÉE AUPRÈS DE VENDÉE NUMÉRIQUE

Convention transmise au préalable par Vendée Numérique lors de la dépose du Permis de Construire. Désignation de l'entreprise mandatée pour réaliser l'étude et les travaux de précablage fibre optique.



SEMAINE 33

RÉCEPTION DE LA COLONNE MONTANTE TELECOM ET DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA VIABILISATION TELECOM

Les travaux de viabilisation devront être réalisés pour assurer la totalité de la continuité de l'infrastructure (fourreaux, chambres) entre le local technique Telecom et un Point d'Accès au Réseau (chambre ou support aérien) situé sur le domaine public.



SEMAINE 49

FIN DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PROGRAMME IMMOBILIER SUR LE RÉSEAU DE VENDÉE NUMÉRIQUE

Il s'agit de réaliser les travaux d'extension sur le domaine public, permettant rendre capacitaire le réseau de Vendée Numérique pour ainsi rendre éligibles les logements au FTTH.



SEMAINE 52

DATE DE LIVRAISON DU PROGRAMME IMMOBILIER

Les résidents peuvent réaliser leurs demandes de raccordements finaux auprès de l'Opérateur Commercial de leur choix.



SEMAINE 6

RÉALISATION DES DÉMARCHES DE DEMANDE DE VIABILISATION TELECOM

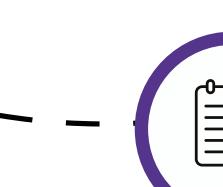
Pour bénéficier d'un raccordement à la fibre optique, une viabilisation peut être nécessaire dans le cadre d'une construction neuve (hors lotissements), d'une habitation jamais adductée au réseau télécom historique ou reliée via des câbles installés en pleine terre.



Nous vous invitons à consulter notre rubrique spécifique et remplir le formulaire dédié :

[RDV sur le site internet :](#)

[Rubrique «La fibre» => «Viabilisation d'une parcelle»](#)



SEMAINE 13

REMISE DE L'ÉTUDE DE PRÉCÂBLAGE

Ce dossier devra respecter le cahier des charges transmis en Annexe de la Convention préalablement signé entre Vendée Numérique et le Maître d'Ouvrage. La transmission de ce dossier de pré-étude permet l'anticipation des travaux de raccordement sur le domaine public.



SEMAINE 50

INTÉGRATION DES NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION DE VENDÉE NUMÉRIQUE

Date à partir de laquelle débute le gel commercial de 15 jours permettant aux Opérateurs Commerciaux d'avoir la visibilité des nouveaux logements commercialisables. Ce délai de gel est fixe et imposé par l'ARCEP, et permet le respect de la concurrence commerciale entre opérateurs.